Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 64 (1967)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avis administratifs

Nous rappelons que le prochain numéro de notre journal paraîtra au début de février 1968.

La rédaction.

AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Nous rappelons que la cotisation pour 1968 est de *Fr. 9.—* par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1968 au plus tard* (compte de chèque N° 10-1480).

Les formulaires blancs, roses, jaunes, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1968, dernier délai.* Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1968 de notre journal sera supprimé comme ce fut le cas cette année. Au début de février 1968, paraîtra le N° 1-2 janvier-février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration.

Le caissier central.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1968 au « Journal Suisse d'Apiculture », fixé à Fr. 8.50 pour la Suisse et à Fr. 9.— pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée avec indication du nom, prénom et adresse complète, sur le compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture à Payerne, d'ici au 31 janvier 1968. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

N.B. — Cet avis ne concerne pas les membres de la Romande.

Le caissier central.

ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS » ET « RESPONSABILITÉ CIVILE »

Art. 9.

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

Vols et déprédations

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.

b) Surprime :

par membre	possesseur	de 11 à 20	ruches	Fr. 1.—
par »	»	de 21 à 30	»	Fr. 2.—
par »	»	de 31 à 40	»	Fr. 3.—
par »	»	de 41 à 50	»	Fr. 4.—
par »	»	de 51	ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture, *Payerne,* pour le 1er janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives : par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20	ruches	ne touchera	en cas de sinistre	que	1/2 du dommage
21 à 30	»	»	»	»	1/3 du dommage
31 à 40	»	»	»	»	1/4 du dommage
41 à 50	»	»	»	»	1/5 du dommage
51 ruches et plus		ne touchera	en cas de sinistre	que	1/6 du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le numéro matricule figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

Responsabilité civile

Jusqu'à	100 000 Fr.	en cas de mort ou blessure d'une seule personne.
»	300 000 Fr.	par sinistre frappant plusieurs personnes.
»	20 000 Fr.	par cas pour dégâts matériels.

La prime par membre à charge de la Romande est de 40 centimes. Face à ces conditions d'assurance améliorées au 100 %, tous les possesseurs d'abeilles verront un sérieux avantage à rester ou à devenir membre de la SAR.

Le préposé : Jos. Voyame.

Vétérans SAR

Pour l'obtention du titre de vétéran, les sociétaires doivent totaliser 35 ou 50 ans d'activité ininterrompue.

Les inscriptions, pour être valables, doivent être faites par les comités de section jusqu'au 31 décembre prochain. Passé cette date, elles seront reportées à l'année suivante.

Les inscriptions individuelles ne sont pas admises. Prière d'écrire lisiblement et d'orthographier correctement les noms ; indiquer sans faute la date d'entrée dans la section, le domicile et le numéro matricule.

Le préposé aux vétérans : Ed. Bassin, Marchissy s/Nyon.

Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de Fr. 1.50 la pièce, auprès du caissier central de la Romande, M. Auguste Merminod, Payerne (c. ch. 10-1480, Société romande d'apiculture).

C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

Notre bibliothèque

Le CC rappelle aux membres que la bibliothèque, avec ses 2000 volumes, est à la disposition des apiculteurs affiliés à une section de la Romande. Le prêt est gratuit. Les frais de port, aller et retour, sont à la charge de la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. S'adresser au bibliothécaire Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Changements d'adresse

Ils sont à adresser au caissier, M. A. Merminod, Beau-Site, à *1530 Payerne* et non à la rédaction au Locle.

Ne pas oublier d'indiquer le numéro matricule de l'abonné figurant après son nom dans l'adresse du journal. En observant ces instructions, des frais inutiles sont supprimés et le caissier est dispensé de longues et fastidieuses recherches. Nous vous remercions de votre compréhension.

Maladies des abeilles en octobre 1967

Loque américaine

Canton/District	*Localités*	*Cas*
Berne		
Franches-Montagnes	Montfaucon	1
Fribourg		
Singine	Alterswil	2
Grisons		
Imboden	Tamins	1
Moesa	Mesocco	1
Zurich		
Bulach	Hochfelden	1

Section apicole du Liebefeld.

1967 A L'AGONIE

Oui, déjà on peut en causer puisque, au moment où paraîtront ces lignes, le vaste réservoir que composait l'année 1967, aura tantôt fini de se déverser.

Pour nous apiculteurs, tout est terminé, il n'y a plus rien à attendre. La saison apicole est au point mort. Le soleil peut briller, le vent peut souffler, la neige peut tomber, nos abeilles dans leurs ruches ne s'en soucient guère. Les forces existantes ne sont pas gaspillées, elles sont à l'état de réserve pour affronter tout d'abord les rigueurs de l'hiver puis, pour reprendre le travail en plein air le printemps revenu car, à nouveau, il y aura un printemps.

Devant le rucher silencieux, l'apiculteur a l'impression que tout son petit monde n'est plus à lui et que, momentanément tout au moins, soumis exclusivement aux lois de la nature, il échappe à son emprise.

Moment propice pour jeter un coup d'œil en arrière, pour faire le point, pour se remémorer les saisons qui se sont succédées selon un cycle immuable, pour revivre les heures lumineuses et pour oublier les moins lumineuses de la saison terminée.

1967 nous a réservé un grand mélange de pluie, de froid, mais aussi de belles et chaudes journées. Début de saison favorable pour certaines contrées suivant l'altitude, moins favorable ou même désastreux pour d'autres ; le rucher de montagne a été plus spécialement handicapé par le froid en mai et juin et les belles séries de jours chauds et ensoleillés de juillet et d'août, n'ont pas modifié la situation. Faiblesse ou maladies des pucerons habituels producteurs de miellat ? Eux aussi ne sont certainement pas insensibles aux variations parfois très brusques du temps d'où leur raréfaction constatée. Il en faut des légions de ces petits êtres pour que leur travail puisse être apprécié, mais, les légions n'ont pas existé.

Si la récolte de 1967 a satisfait un nombre très restreint d'apiculteurs, les organisations d'élevage de la SAR ont obtenu des résultats réjouissants. Là, où la maladie n'entravait pas le travail, l'effort a été récompensé. Belle activité aussi dans la plupart des sections, miel écoulé sans peine et à bon prix.

En tournant la dernière page de cette année 1967, force est de constater qu'un gros point noir y reste attaché : celui représentant les maladies dont nos ruchers sont affligés.

Point noir contrastant avec le blanc de la page, nous invite à la vigilance.

Le magnifique automne suivi d'un magnifique arrière-automne dont nous venons d'être gratifiés doivent, semble-t-il, avoir été bénéfiques pour nos abeilles.

Nous fonçons vers l'inconnu et fidèles à notre devise qui est

de garder l'espoir en toute circonstance, nous saurons à nouveau, le printemps revenu, comme nos abeilles, ne pas mesurer notre peine, mais mettre tout en œuvre pour assainir la situation en cas de nécessité.

Dans cette attente, nos remerciements vont à tous les collaborateurs de notre journal pour leur fidélité.

Lecteurs proches ou lointains, la rédaction, avec ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année, vous souhaite à tous avec la santé, le plaisir de vous retrouver, l'hiver disparu, devant vos ruchers débordant de vie et d'ardeur au travail.

Bonne et heureuse année 1968.

G. Matthey.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR DÉCEMBRE 1967 ET JANVIER 1968

1968, déjà ! Eh oui, le temps passe vite, nous sommes maintenant carrément entrés en période hivernale, bien que jusqu'à ce jour la neige se soit bornée à poudrer à blanc les Préalpes et les hauts du Jura.

Le rucher est au repos. Silence et tranquillité sont de rigueur. Les visites de surveillance se feront par temps doux. On évitera dans la mesure du possible de se rendre au rucher lorsque le sol est fortement gelé. Marcher à proximité des ruches dans ces conditions provoque des vibrations ressenties jusqu'au milieu du groupe, dérangement bien inutile qui met les abeilles en bruissement en provoquant une consommation superflue. Pour la même raison et comme déjà dit, le déblaiement éventuel ne se fera que par température favorable.

Il nous revient à l'esprit une vieille légende, encore en vogue aujourd'hui dans certaines régions écartées, légende selon laquelle les abeilles chantent durant la nuit de Noël. Et les gens de se rendre en groupe à minuit auprès des ruches, où effectivement ils peuvent entendre le chant des abeilles ou plutôt leur bruissement, provoqué par leur visite intempestive, probablement gaie et bruyante, en tout cas pas précautionneuse ! Il n'en faut pas plus pour donner corps à cette superstition. Donc, mon cher débutant, nous pensons inutile de vous conseiller de ne pas mener vos amis écouter vos abeilles célébrer la Nativité à leur manière !